

Rhône 3 à Fully : le Conseil communal demande la clause générale de police au canton pour accélérer la sécurisation

A l'occasion du plénum de mardi, des interventions du législatif sont revenues sur la troisième correction du Rhône. L'exécutif a annoncé les dispositions prises depuis la séance d'informations du 2 juin.

[Flavia Gillioz](#)

18 juin 2026, 19:00



Plus de 6700 personnes sont concernées par les dangers liés au Rhône à Fully.

Héloïse Maret/archives

Stupeur, colère, indignation. Si on devait résumer en trois mots la séance d'information à la population fulliéraine du 2 juin dernier concernant Rhône 3, ce serait peut-être ceux-là. Le canton avait alors énoncé et rappelé quelques faits édifiants. [A lire aussi: A Fully, Rhône 3 provoque peur et colère: «Vous faites passer les êtres humains après les petites fleurs»](#)

Que si la digue lâchait, une vague envahirait Fully. Que l'eau pourrait atteindre deux, trois, quatre mètres. Que les personnes concernées étaient plus de 6700. Qu'elles ne seraient pas tranquilles avant que l'entier du secteur Riddes-Martigny soit sécurisé. Que ce dernier point était actuellement prévu pour 2062.

La séance avait débouché sur une heure de questions. Les représentantes et représentants du législatif s'en posent aussi, et c'est tout naturellement que le sujet s'est invité dans les débats du plénum ce mardi.

Prendre son destin en main?

Tout d'abord par une résolution, déposée le jour-même par le...